

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

N° W19-565510

245038

☒ Maladie ☐ Dentaire ☐ Optique ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 73117 Société : ROYAL AIR MAROC

☒ Actif ☐ Pensionné(e) ☐ Autre

Nom & Prénom : EL IDRISSI ABDEL TIF

Date de naissance : 02/07/1967

Adresse : habibeth

Tél : 0661164135 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. BETTACHE Achraf
Médecin Généraliste
Bd Oued Assaf, Rue 30, N36
Oulfa - Casablanca
Tél 06 45 55 06 54

Date de consultation : 28/12/2022

Nom et prénom du malade : EL IDRISSI MARWA

Age :

Lien de parenté :

☐ Lui-même

☐ Conjoint

☐ Enfant

Nature de la maladie :

Lithiase vésiculaire + spasme abdominal

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le :

Signature de l'adhérent(e) :

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Dr. BETTACHE ACHRAF
Médecine Générale

Lauréat de la faculté de Médecine
et de pharmacie de Casablanca



الدكتور بطاش أشرف
الطب العام

خريج كلية الطب والصيدلة
بالدار البيضاء

ORDONNANCE

Casablanca, Le :

28/12/2022

o Patiente, EL IDRISSI MARWA

58.30

1). Megarfon 160 mg



up x 3 lj pds 05 jours

49.70

2). Voltfast



1 sachet x 2 lj pds 05 jours

13.20

3). Algik 500 mg



up x 2 lj pds 05 jours

LOT : 1891
PER : 07-24
P.P.V : 58 DH 30

13.20

12.10

Dr. BETTACHE Achraf
Médecine Générale
Bd Oued Tassaout, Gr "E", N° 36
Oulfa - Casablanca
Tél 06 45 55 06 54



ORDONNANCE

Cachet du médecin

A Casa, Le: 10/07/2023

Dr. BETTACHE Achraf
Medecine Générale
Bd Oued Tassaout, Rue 80, N36
Oulfa - Casablanca
Tél 06 45 55 06 54

o Patient: EL IDRissi MARWA:

40,80

1) Motilium  orign

1 ca's x 2 l/j pds 14 jour

Dr. BETTACHE Achraf
Medecine Générale
Bd Oued Tassaout, Rue 80, N36
Oulfa - Casablanca
Tél 06 45 55 06 54

